



**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE de BLAVOZY**

Nombre de membres :

En exercice : 19

Présents : 17

Votants : 19

L'an deux mil vingt-cinq le 3 novembre à 19h15

Le Conseil Municipal de la Commune de BLAVOZY

dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie,
sous la présidence de M. PAILLON Franck, Maire.

Date de la convocation : 27/10/2025

Présents : Franck PAILLON, Michel BEGON, Christine SIMON, Serge ABOULIN, Laetitia PRADINES, Christiane PAUZON, Bernadette PELISSIER, Christian GIRARD, Gilles AUDRAS, Patrice LHOSTE, Raymonde HABOUZIT, Anne-Marie TORE, Denis CLAMENS, Roland SEUX, Valérie GAGNE, Sébastien GAGNE, Thierry SOLEILHAC.

Excusés :

Danièle VALLERY qui a donné procuration à Christiane PAUZON

Sabine JOUVHOMME qui a donné procuration à Laetitia PRADINES

Secrétaire de séance : Anne-Marie TORE

OBJET : Sortie de l'inventaire des anciens panneaux photovoltaïques

Vu la loi du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,

Vu le code général des collectivités territoriales,

M. le Maire expose que les anciens panneaux photovoltaïques de la commune de Blavozy sont hors d'usage et doivent donc être réformés.

La mise à la réforme d'un bien consiste à le sortir de l'actif pour sa valeur nette comptable (valeur historique déduction faite des amortissements éventuels) en cas de destruction ou mise hors service d'une immobilisation.

La réforme peut résulter de la volonté de l'ordonnateur (mise au rebut, bien obsolète) ou d'un événement externe (incendie, dégradation, vol, etc.).

Le comptable de la collectivité constatera l'opération au vu des pièces justificatives transmises par l'ordonnateur.

Dans ces conditions, il vous est proposé de bien vouloir prononcer leur mise à la réforme.

La liste des matériels de transport qu'il vous est proposé de réformer du fait de leur état et de leur ancienneté est la suivante :

Désignation du bien	N° d'inventaire	Année d'acquisition	Imputation	Valeur brute en €	Cumul amortissements en €	Valeur nette comptable	Etat
Panneaux photovoltaïques	B0026	2011	2131	356 247.90	281 865.07	74 382.23	Hors d'usage
Panneaux photovoltaïques	2154-2020-01	2020	2154	12 338 .95	4936	7 402.95	Hors d'usage
Total panneaux photovoltaïques				358 586.85	286 801.07	81785.18	

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- **DECIDE** la mise à la réforme des biens communaux suivant :

Désignation du bien	N° d'inventaire	Année d'acquisition	Imputation	Valeur brute en €	Cumul amortissements en€	Valeur nette comptable	Etat
Panneaux photovoltaïques	B0026	2011	2131	356 247.90	281 865.07	74 382.23	Hors d'usage
Panneaux photovoltaïques	2154-2020-01	2020	2154	12 338 .95	4936	7 402.95	Hors d'usage
Total panneaux photovoltaïques				358 586.85	286 801.07	81785.18	

- **AUTORISE** M. Le Maire à entreprendre toutes les démarches afférentes à cette opération, notamment à signer toutes pièces administratives, comptables et juridiques.

Le Maire,
Franck PAILLON



La secrétaire de séance,
Anne-Marie TORE



Fait et délibéré le 03 novembre 2025
Pour extrait certifié conforme